

**EXPLOITANTS DE TAXIS
SOCIÉTÉS INSCRITES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

DETAXATION PARTIELLE DE CARBURANT

Demande de remboursement au titre de l'article 265 *sexies* du code des douanes

Demande à adresser au bureau de douanes en deux exemplaires

ANNEE ⁽¹⁾

Nom de la société titulaire des autorisations stationnement :

Adresse du siège social:

Numéro SIREN

Personne à contacter :

Téléphone :

Télécopie :

Mèl :

Nombre de litres pour lequel le remboursement est demandé, détaillé par région d'achat ⁽²⁾

	Nombre de litres Super sans plomb	Nombre de litres gazole
Alsace		
Aquitaine		
Auvergne		
Basse-Normandie		
Bourgogne		
Bretagne		
Centre		
Champagne Ardenne		
Corse		
Franche-Comté		
Haute-Normandie		
Ile-de-France		
Languedoc-Roussillon		
Limousin		
Lorraine		
Midi-Pyrénées		
Nord-Pas-de-Calais		
Pays de Loire		
Picardie		
Poitou-Charente		
Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Rhône-Alpes		
TOTAL		

Nombre total d'autorisations de stationnement détenues

Je soussigné(e) (nom, prénom)

- certifie exactes les mentions portées dans la présente demande de remboursement ⁽³⁾;
- m'engage à reverser ledit remboursement dans le délai de deux mois à compter de la date de paiement par l'administration entre les mains des mandants qui supportent l'achat du carburant ;
- m'engage à présenter, à première réquisition du service des douanes, les justificatifs des éléments déclarés au tableau A joint à la présente demande, classés par autorisation et par véhicule.

Fait à

le

signature

nom et qualité :

Pièces à joindre à la demande

- . photocopie des autorisations de stationnement délivrées pour les véhicules déclarés
- . photocopie *recto-verso* de la carte grise du ou des véhicule(s) déclaré(s) avec le visa technique en cours de validité
- . un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un relevé d'identité postal (RIP)
- . mandats donnés par les conducteurs de taxis supportant l'achat de carburant aux propriétaires des autorisations de stationnement

Réservé au service des douanes
pour l'enregistrement de la demande
(cachet daté du bureau)

Réservé au service des douanes
pour la liquidation du remboursement

- (1) Indiquer l'année pour laquelle le remboursement est demandé
NB : Pour les années antérieures à 2008, utiliser le formulaire figurant en annexe du BOD n° 6539 du 31 décembre 2001
- (2) Le nombre de litres doit être indiqué sans décimales
- (3) Sont notamment certifiés exacts les volumes de carburant déclarés au tableau A et la transcription des volumes déclarés par les locataires

